

Loi

Générale

modern

Loi n° 110/AN/24/9ème L portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2021 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

n° 110/AN/24/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
12 août 2024

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2024

Date du numéro
15 juillet 2024

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VU La Loi constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°212/AN/07/5ème L du 19 janvier 2008 portant création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2001-0211/PRE/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2017-348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 modifiant le décret n°2017-348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2019-90/PR/MTRA modifiant le décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des membres du gouvernement

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 octobre 2023

VULa Délibération n°1/DB/CA/2023 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2021

VULa Circulaire n°152/PAN du 24/06/2024 portant convocation de l'Assemblée nationale en séance publique.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12/12/2023.A ADOPTÉ EN SA CINQUIEME SEANCE PUBLIQUE DU 30/06/2024, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les comptes financiers de l'exercice 2021 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, arrêtés à

– Total général des produits :.....34 192 587 490 FDJ– Total des charges d'exploitation :.....30 566 401 077 FDJ– Résultat net de l'exercice :.....3 626 186 413 FDJ

Article 2

Est approuvée la réaffectation du résultat comptable de l'exercice 2021 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en réserve indisponible entre les différentes branches suivantes

– Branche Soins :.....2 135 909 055 FDJ– Branche Prestations Familiales :.....1 299 741 302 FDJ– Branche Accidents de Travail :.....190 536 055 FDJ

Article 3

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

Fait à Djibouti, le 10 Juillet 2024

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH